

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 14

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2025

Date d'envoi de la convocation : 24 mars 2025

Adoption du procès verbal de la séance du 31 janvier 2025, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI au 01.03.2025

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 41 (35 hommes + 6 femmes) dont 12 résidents du Foyer Horizon.
Le nombre de personnes indemnissables est de 25 ($\approx 61\%$).

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} février 2025, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 697 675,54 €.

Au 1^{er} mars 2025, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 718 818,07 €.

POINT 1 : ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS EN 2024

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Un état annuel qui mentionne les sommes perçues sur l'année au titre de tous types de fonctions exercées doit être communiqué aux conseillers.

Montants bruts des indemnités de fonction	Mairie	CCFM	SIEAR	SMEW
Rausch Roland	13 119,84 €	9 148,56 €	_____	_____
Schouller Dominique	5 277,96 €	_____	4 686,00 €	_____
Péric Martine	5 277,96 €	_____	_____	_____
Iciek Viviane	5 277,96 €	_____	_____	_____
Levicki Roger	_____	_____	_____	3 535,68 €

CCFM = Communauté de Communes de Freyming Merlebach

SIEAR = Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

SMEW = Syndicat Mixte des Eaux du Winborn

POINT 2 : BILAN DE LA GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL - année 2024

Le Maire présente le bilan de la gestion du centre socioculturel qui s'établit comme suit :

	2023	2024
Coût électricité	1 655 €	1 741 €
Coût gaz	110 €	111 €
Coût eau	283 €	519 €
Coût fuel	2 440 €	2 300 €
Coût téléphone	223 €	260 €
Frais de nettoyage	1 722 €	1 734 €
Produits d'entretien	403 €	318 €
Services extérieurs	599 €	640 €
Poubelles	<u>1 356 €</u>	<u>1 440 €</u>
Dépenses totales	8 791 €	9 063 €
Recettes poubelles	700 €	750 €
Recettes locations	<u>3 378 €</u>	<u>3 642 €</u>
Recettes totales	4 078 €	4 392 €
Résultat	- 4 713 €	- 4 671 €

POINT 3 : BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORT - année 2024

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	2023	2024
Volume gaz consommé	2 763 m ³	3 289 m ³
Coût gaz	4 863 €	6 222 €
Coût électricité	1 325 €	1 476 €
Coût eau	545 €	416 €
Coût téléphone	236 €	260 €
Frais de nettoyage	1 559 €	1 657 €
Produits d'entretien	136 €	280 €
Entretien chaudière	188 €	196 €
Contrôles et sécurité	528 €	444 €
Poubelles	<u>542 €</u>	<u>576 €</u>
Dépenses totales	9 922 €	11 527 €
Recettes	<u>500 €</u>	<u>2 850 €</u>
Dépenses réelles	9 422 €	8 677 €

POINT 4 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Depuis 2023, les communes votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation qui concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Suite à la réunion de la commission des finances du 21 mars 2025, le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 2 % le taux de la taxe foncière sur le bâti qui est de 28,40 % et de maintenir les taux de la taxe foncière sur le non bâti et de la taxe d'habitation.

Le produit global attendu est de 419 315 € dont 381 076 € pour les 3 taxes et 38 239 € d'allocations compensatrices.

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition comme suit :

- 28,97 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 42,29 % pour la taxe foncière sur le non bâti
- 11,42 % pour la taxe d'habitation

POINT 5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF - Exercice 2025

Le budget primitif de l'exercice 2025 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses : 738 000 € (dépenses de l'exercice)

recettes : 560 000,00 € (recettes de l'exercice) + 538 147,68 € (excédent de clôture 2024) = 1 098 147,68 €

Section d'investissement :

dépenses : 637 000 € (dépenses de l'exercice) + 156 048,89 € (restes à réaliser 2024) + 184 969,02 (déficit

de l'exercice 2024) = 978 017,91 €

recettes : 637 000 € (recettes de l'exercice) + 341 017,91 € (affectation de résultat 2024) = 978 017,91 €

Détail des dépenses de la section d'investissement

Régularisations de terrains : rues Libération, Principale, Fours à Chaux

20 000 €

Bâtiments publics : mairie : installation de sanitaire handicapés

église : porte arrière

45 000 €

Installations générales

5 000 €

Travaux de voirie : chemin décharge

20 000 €

Installations de voirie : panneaux, bandes podotactiles

3 000 €

Réseau d'eau : réparation conduite eau atelier

2 000 €

Réseau électrique : lampadaire

3 000 €

Matériel défense incendie : poteau d'incendie rue Ecole

4 000 €

Autres matériel et outillage : souffleur

3 000 €

Mobilier : hygiaphone mairie, store mairie, moustiquaire école, banc école

4 000 €

Autres immobilisations

3 000 €

Travaux aménagement voiries et paysager rues Eglise et Vergers

656 048,89 €

Remboursement du prêt - capital

25 000,00 €

Déficit de l'exercice 2024

184 969,02 €

Total des dépenses

978 017,91 €

POINT 6 : FONGIBILITE DES CREDITS AU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal peut autoriser le Maire lors du vote du budget à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre uniquement au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le maximum réglementaire est de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, les taux choisis pouvant être différents selon les sections. Le Maire a l'obligation d'informer le conseil municipal et le comptable public de ces mouvements de crédits, qui font aussi l'objet d'un contrôle du représentant de l'Etat. Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 5 % en section de fonctionnement et de 3 % en section d'investissement.

POINT 7 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 220 € aux associations suivantes : le groupe vocal, les gymnastes, le raquette club, la société des ouvriers et mineurs, le syndicat arboricole et horticole et le club de MMA Usque ad Finem.

POINT 8 : VOTE DE LA SUBVENTION A LA CHORALE PAROISSIALE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 220 € à la chorale paroissiale, qui sera versée sur le compte bancaire du Conseil de Fabrique de Betting.

POINT 9 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES CHIENS GUIDES DE L'EST

L'association des Chiens Guides de l'Est a pour mission de remettre gratuitement des chiens guides et des cannes blanches électroniques aux personnes aveugles et malvoyantes. Pour soutenir le centre d'éducation des chiens, basé à Woippy, elle sollicite une aide financière de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention à cette association.

POINT 10 : ACQUISITIONS ET TRAVAUX

Salle de sport et Centre socioculturel

Des travaux supplémentaires ont été réalisés à la salle de sport lors du remplacement des panneaux de lanterneaux et au centre socioculturel suite à la pose d'une nouvelle gouttière par la société Habitat Service pour un montant de 996,00 € TTC.

Achat d'un mitigeur thermostatique pour la salle de sport d'un montant de 1 096,54 € TTC.

Mairie

Acquisition d'un hygiaphone fabriqué par la société BK Plastiques pour le secrétariat au prix de 440,94 € TTC.

POINT 11 : DIVERS

Subvention à l'Association Loisirs Sportifs Béningeaise

L'Association Loisirs Sportifs Béningeaise organisera une chasse aux œufs de Pâques le 19 avril 2025 à laquelle participera les enfants des écoles de Béning et Betting. Les deux communes prendront en charge à part égale le coût des chocolats dont le montant sera communiqué courant avril.